

	<p>ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES LYCÉE FRANÇAIS DE VALENCE</p> <p>-----</p> <p>COMMISSION DE TRANSPORT SCOLAIRE</p> <p>-----</p> <p><b>INSCRIPTION SERVICE DE TRANSPORT SCOLAIRE ANNÉE 2026-2027</b></p>	<p>PHOTO (OBLIGATOIRE)</p>
---	---	--------------------------------

*Nouvelle inscription / Renouvellement de contrat (Barrez mention inutile)*

**Les renseignements marqués avec \* son obligatoires**

### RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

NOMS DE L'USAGER *:		PRÉNOM DE L'USAGER *:	
DATE DE NAISSANCE *:		CLASSE (2026/2027) *:	
FONCTION ( <i>Uniquement pour le personnel du lycée</i> ) *:			
DOMICILE *:			
PÈRE/MÈRE/TUTEUR 1 *:			
PORTABLE *:		E-MAIL *:	
PÈRE/MÈRE/TUTEUR 2 :			
PORTABLE :		E-MAIL :	
AUTRES N° DE TÉLÉPHONES DE CONTACT:			

### RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX CONCERNANT L'USAGER:

¿L'enfant a-t-il un protocole EBEP (besoins éducatifs particuliers)?	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/> *
Si oui, précisez:		
L'enfant présente-t-il des problèmes de santé?	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/> *
Si oui, précisez:		
¿L'enfant souffre-t-il d'allergies?	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/> *
Si oui, précisez la cause de l'allergie, les signes évocateurs et la conduite à tenir :		
Recommandations utiles des parents: (Port des lunettes, de lentilles, d'appareil dentaire ou auditif, comportement de l'enfant, etc...)		

## INFORMATION DES LIGNES DEMANDÉES:

ALLER DE LUNDI À VENDREDI	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> *	ARRÊT N°: NOM DE L'ARRÊT:
RETOUR LUNDI, MARDI ET JEUDI 17H10	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> *	ARRÊT N°: NOM DE L'ARRÊT:
MERCREDI SORTIE 12H45 <i>(non disponible pour les arrêts de la ZONE B)</i>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> *	ARRÊT N°: NOM DE L'ARRÊT:
MERCREDI SORTIE 17H10	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> *	ARRÊT N°: NOM DE L'ARRÊT:
VENDREDI SORTIE 15H15 <i>(non disponible pour les arrêts de la ZONE B)</i>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> *	ARRÊT N°: NOM DE L'ARRÊT:
VENDREDI SORTIE 17H10	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> *	ARRÊT N°: NOM DE L'ARRÊT:
<p><b>SEULEMENT POUR LES ÉLÈVES DE 2NDE, 1ÈRES ET TERMINALES:</b>            En plus du retour de lundi à vendredi à 17h10, choisir L'ARRÊT DE LA SORTIE À 18h10</p>		
DE LUNDI À VENDREDI À 18H10	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> *	ARRÊT N°: NOM DE L'ARRÊT:

- Je reconnais avoir lu et accepté le Règlement APE du transport scolaire et m'engage à le respecter (À consulter sur : <https://apaliceovalencia.com/fr/services/transport/>)
- J'autorise expressément l'APAE à prélever le montant du service de transport scolaire sur le compte bancaire indiqué sur le mandat de prélèvement.
- En vertu du nouveau Règlement (UE) 2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 Avril 2016 relatif à la Protection des données personnelles, nous vous informons que cette fiche contient des informations confidentielles et réservées destinée exclusivement au destinataire. Votre adresse électronique ainsi que vos données personnelles. Il s'agit d'un système de traitement dont le titulaire est l'APAE LYCÉE FRANÇAIS DE VALENCE et dont le but est de maintenir le contact avec vous. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de suppression, de limitation du traitement des données et prestation satisfaisante du service à l'adresse suivante: C/ Orenga nº 20 - 46980 Paterna (Valencia) ou à [info@apaliceovalencia.com](mailto:info@apaliceovalencia.com), en joignant la photocopie de votre pièce d'identité.

Faire précéder de la mention **"Lu et approuvé"**

(A signer par la/les personne(s) dont les renseignements personnels figurent dans ce documents)

Date:  
DNI/NIE/Pasaporte:  
Signature PADRE/MADRE/TUTOR 1:

Date:  
DNI/NIE/Pasaporte:  
Signature PADRE/MADRE/TUTOR 2:



## RAPPEL DES NORMES CONCERNANT L'APPROBATION DES INSCRIPTIONS

- Les demandes des familles ne seront pas prises en compte si le paiement de l'année scolaire 2025-2026 n'a pas été réglé en sa totalité.
- Les demandes incomplètes ne seront pas retenues.
- Les demandes pour le personnel du Lycée seront traitées en fonction des places disponibles, les élèves étant prioritaires pour s'inscrire au service de transport.
- Pour les demandes présentées hors délai la désignation des places se fera en fonction des places disponibles dans la/les route/s demandée/s. **L'APAE ne sera pas tenue responsable du manque de places.**
- Les nouvelles inscriptions des élèves au Lycée Français de Valencia sont considérées comme des exceptions à la norme antérieure, mais toujours en fonction des places disponibles.
- Un registre d'entrée sera établi pour les inscriptions. Celles-ci seront transmises suivant un ordre rigoureux de réception.

## RAPPEL DES NORMES CONCERNANT LES LIGNES ET LES ARRÊTS

- Afin d'assurer une organisation du transport scolaire au bénéfice de la majorité des usagers, les routes seront élaborées en fonction des arrêts demandés et seront considérées comme PROVISOIRES **jusqu'au 15 NOVEMBRE 2026**, aussi bien ces arrêts que les routes qui en découlent. Les lignes et arrêts DÉFINITIFS seront disponibles sur le site web de l'APAE le mois suivant cette date.
- A la fin du délai imposé, les arrêts qui n'auront pas été choisis seront supprimés pour un meilleur fonctionnement des lignes.
- Entre la date de la rentrée scolaire et le 15 NOVEMBRE 2026, la Commission de Transport de l'APAE pourra supprimer, modifier partiellement ou complètement les arrêts et/ou les lignes suivant différents critères (optimisation économique, viabilité, occupation des autobus, besoins des familles sans porter préjudice au reste des usagers du transport, etc...).

## RAPPEL DES NORMES CONCERNANT LE PAIEMENT ET LE REJET DES REÇUS DE TRANSPORT

- La souscription au service de transport correspond à l'année scolaire (septembre à juin inclus) mais le paiement se divise en 10 mensualités pour une plus grande commodité des familles.
- Toute modification de caractère financier (domiciliation bancaire,...) devra être communiqué par écrit obligatoirement avant le 20 du mois précédent.
- Le prélèvement bancaire s'effectuera pour la totalité du montant de la mensualité et sur un unique compte bancaire.
- En cas de rejet (pour des raisons indépendantes de notre volonté) du prélèvement mensuel de transport scolaire, des frais bancaires seront appliqués sur le reçu prélevé le mois suivant.